

le travail

des militants

NOTRE DÉFI D'AUJOURD'HUI

Le défi en face duquel nous nous trouvons aujourd'hui, c'est de préciser davantage le contenu concret de notre orientation qui est, en somme, la foi dans le rôle actif et démocratique de la classe ouvrière à tous les plans.

Si nous ne relevons pas ce défi, nous ne ferons qu'invoquer constamment notre orientation d'une manière stérile, en faisant préparer par d'autres un grand soir irréel, sur lequel les travailleurs n'auraient aucune prise. La boucle de l'aliénation serait alors bouclée.

Ce que nous proposons, c'est de reconnaître la nécessité d'une ligne alternative, d'objectifs intermédiaires partout, comme participation essentielle du syndicalisme au processus de libération des travailleurs.

Le syndicalisme de combat contre le système capitaliste, c'est aussi le combat pour la démocratie à tous les niveaux, pour une amorce du contrôle ouvrier dans les usines, pour le mieux-être collectif dans les régions, pour de meilleurs services d'éducation et de santé, pour des programmes de développement au service de la population travailleuse et non de la bourgeoisie.

Quand se formera un parti ouvrier, il profitera de cette expérience des travailleurs. Mais l'organisation syndicale continuera à jouer un rôle actif partout où elle a prise.

La mise ensemble des éléments que nous trouvons dans les rapports de congrès pour en faire une politique, suppose beaucoup de recherche, d'essais et d'erreurs. Mais nous ne pouvons continuer qu'à nous défendre de l'exploitation économique et laisser penser que dès qu'il y aura un parti de travailleurs, des changements fondamentaux seront immédiatement possibles, du seul fait de l'existence d'un tel parti.

Ce sont les pouvoirs arrachés à l'arbitraire, les connaissances acquises sur la production, la santé protégée à l'usine et à la maison, des projets de lois améliorés pour mieux protéger les travailleurs, des emplois créés par la transformation et la gestion de nos ressources naturelles, qui sont des éléments de ces objectifs intermédiaires, qui peuvent nous faire entrevoir une société libre, démocratique et dont les ressources seront utilisées au profit de l'ensemble, une société où les hommes et les femmes façonneront leur vie plutôt que de la subir.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Etats financiers et Rapport du comité de surveillance | 3 |
| Revenus | 3 |
| Présentation des documents financiers | 3 |
| Prestations du FDP | 3 |
| Cotisation au % | 3 |
| Réinstallation de syndicats suspendus | 3 |
| Sommet économique | 3 |
| Présence de la CSN | 3 |
| Sens de la participation | 3 |
| Revendications | 4 |
| Désignation des représentants de la CSN | 4 |
| Rapport au conseil confédéral | 4 |
| Contre le huis-clos | 4 |
| Poursuite de la réflexion sur l'organisation politique des travailleurs | 4 |
| Priorités de la CSN | 4 |
| Poursuite de la lutte contre la Loi C-73 | 5 |
| Appui aux meuniers | 5 |
| Groupes politiques | 5 |
| Les services de santé au Québec | 6 |
| Fermeture de l'usine Lasalle Coke | 6 |
| Pas encore de garderie au congrès | 7 |
| Election du secrétaire général | 7 |
| Santé et sécurité au travail à l'ordre du jour du prochain congrès | 7 |
| Blâme aux délégués partis avant la fin | 7 |
| Annexes: | |
| Etats financiers | 8 |
| Rapport du comité de surveillance | 18 |

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Le congrès a adopté les états financiers, voir pages 8 à 17, ainsi que le rapport du comité de surveillance, voir page 18.

REVENUS

Pour combler le manque à gagner, le congrès a décidé

- 1) qu'il n'y ait aucune augmentation du coût de l'affiliation à la CSN
- 2) d'aller chercher les montants nécessaires au FDP.

A noter que ceci est conforme au règlement 3.01 du FDP:

Aucun virement d'une somme quelconque du FDP ne peut être effectué vers une autre caisse quelle qu'elle soit, excepté les montants prévus lors de l'adoption des budgets de l'administration et du FDP. Aucune somme du FDP ne peut être utilisée autrement que pour les fins prévues aux présents statuts et règlements.

- 3) d'opérer ce réaménagement en montant absolu
- 4) que le montant pris au FDP, soit \$789,464, couvre les dépenses budgétées au FAG, y compris les dépenses de capital (\$676,464) et les modifications suggérées \$113,000 en page 88.

PRÉSENTATION DES DOCUMENTS FINANCIERS

Le congrès a résolu

- a) qu'il y ait un changement dans la présentation des budgets pour que soient clairement identifiés les objectifs de la centrale
- b) que des informations concrètes pour la compréhension des objectifs de la centrale soient contenues en terme de chiffres dans l'organisation des services, dans un cahier spécial

- c) que ce nouveau cahier soit envoyé à chaque syndicat au moins un mois avant la tenue du congrès.

PRESTATIONS DU FDP

Selon une prévision d'augmentation du coût de la vie de 10% et un nombre moyen de grévistes de 3,200, le coût de l'indexation des prestations au coût de la vie serait d'environ \$225,000 d'ici la fin de l'exercice financier.

Le congrès a décidé d'indexer les prestations au coût de la vie (indice Canada) tous les trois mois à compter du 1er juin 1977.

COTISATION AU POURCENTAGE

Un premier document d'étude sur ce sujet a été déposé au congrès. Il sera reproduit dans le procès-verbal du congrès.

REINSTALLATION DE SYNDICATS SUSPENDUS

Les trois syndicats suivants sont réinstallés

- 1) Syndicat des professionnels non-enseignants du Campus de Drummondville
- 2) Syndicat des professionnels non-enseignants du Collège de la Gaspésie
- 3) Syndicat des professionnels du CEGEP de Maisonneuve.

SOMMET ÉCONOMIQUE.

Présence de la CSN

Il a été résolu

Que la CSN soit présente au sommet économique convoqué par le gouvernement pour y défendre les intérêts des travailleurs sur la base des mandats votés par le congrès.

Sens de la participation

Que les représentants de la CSN au sommet économique ne pratiquent **aucune concertation**

particulièrement avec le patronat et le gouvernement.

Que la CSN n'agisse pas comme **collaborateur** au sommet mais plutôt comme **revendicateur** en tout point en accord avec le rapport d'orientation de l'exécutif, sachant bien qu'il ne s'agit pas de négocier les promesses électorales du PQ.

Revendications

Que le cahier de revendications de la CSN-CEQ (28 février 1977) constitue une partie des instruments de revendication de nos représentants et qu'on y défende plus particulièrement nos demandes concernant

- a) le droit à la syndicalisation
- b) le droit à la grève (loi anti-scab)
- c) le droit des travailleurs à protéger collectivement leur santé et leur sécurité.

Désignation des représentants de la CSN

Que les représentants de la CSN à ce ou ces sommets soient désignés et/ou entérinés par le conseil confédéral ou le congrès.

Le bureau confédéral s'est réuni durant le congrès et a désigné la délégation suivante qui a été entérinée par le congrès: les six membres du comité exécutif, Maurice Amram - Fédération nationale des communications, Michel Bourdon - président Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois, Pierre Dupont - Fédération des mines, métallurgie et produits chimiques, Georges Cantin - Fédération des travailleurs du papier et de la forêt, Marcel Gilbert - président Fédération nationale des enseignants québécois et du Comité de coordination des négociations dans le secteur public, Pierre Petit - président Conseil central de Saint-Jean, Marcel Bellemare - président Conseil central de Shawinigan, Nazaire Paquet - du Conseil central de Thetford-Mines, et de deux personnes ressources: Marcel Pepin et Guy Ferland.

Rapport au conseil confédéral

Qu'un rapport écrit soit remis au conseil confédéral avant et après toute rencontre tripartite au sommet ou tout comité technique mis sur pied dans le cadre de ces sommets.

Contre le huis-clos

Que les représentants de la CSN n'acceptent pas de demeurer au sommet économique si les journalistes ne peuvent assister aux débats.

ORGANISATION POLITIQUE DES TRAVAILLEURS

Dans le cadre de la poursuite de la réflexion sur la nécessité de l'organisation politique des travailleurs, le congrès a résolu qu'un document de base soit produit portant notamment sur les points suivants

- les divers types d'organisation politique des travailleurs
- un aperçu de l'histoire du mouvement ouvrier international, du Québec et du Canada
- la conjoncture politique, économique, sociale et syndicale du Québec, du Canada et dans le monde
- les liens possibles entre les partis politiques et les organisations syndicales.

Que ce document soit diffusé et serve à alimenter les débats, notamment à l'occasion de sessions d'étude des délégués des syndicats dans les régions et les fédérations ainsi que dans les syndicats.

Qu'un rapport soit fait au prochain congrès.

Que cette démarche ne se situe pas dans un processus de décisions à court terme.

On a aussi décidé que les informations syndicales se fassent bien à la CSN. Que les membres soient constamment informés sur les questions importantes. Et que l'on marie ça avec l'étude sur l'organisation politique des travailleurs.

PRIORITES DE LA CSN

En complément au travail de négociation et en liaison avec le travail des syndicats, des fédérations et des conseils centraux,

- que les priorités d'action politique de la CSN soient
 - la mobilisation sur les revendications nationales relatives

- à la santé de la population
- à la santé et la sécurité au travail
- au droit à la syndicalisation et à la grève
- à la lutte au chômage
- à la loi C-73
- à la répression.

- Que la CSN oriente les luttes dans le sens de leur coordination, c'est-à-dire que les fédérations et les conseils centraux aient pour tâches de coordonner et d'initier les luttes sur les différents aspects de la crise en organisant la solidarité et l'appui mutuel par région et par fédération.
- Que la CSN porte une attention particulière à l'implication des femmes dans les luttes ouvrières par le biais entre autres de comités d'appui aux luttes.

POURSUITE DE LA LUTTE CONTRE LA LOI C-73

Le congrès maintient l'orientation suivante face à l'inflation:

- 1) retrait immédiat de la loi C-73
- 2) refus de toute forme de contrôles volontaires
- 3) réouverture des conventions pour compenser les sommes coupées par la commission anti-inflation
- 4) contrôle des prix des produits de base, particulièrement ceux de l'énergie et des matières premières, qui ont un effet d'entraînement sur l'ensemble des prix
- 5) une loi assurant l'indexation des salaires
- 6) le relèvement du salaire minimum à \$4.44 de l'heure en date du 28 février 1977.

Il a été résolu

- Qu'une grève générale d'une heure soit tenue le 14 octobre 1977 (deuxième anniversaire de la Loi C-73), à la condition qu'elle soit unitaire entre la CSN, la CEQ et la FTQ et que 50% des syndicats plus un aient donné ce mandat,
- Que les états généraux des trois centrales soient réunis de nouveau au plus tard le 1er septembre 1977, pour faire le point sur la poursuite de la lutte contre la Loi

C-73 et pour examiner notamment la proposition d'une grève générale.

- Que la CSN cherche à établir des actions coordonnées de tous les travailleurs victimes de la Loi C-73.

APPUI AUX MEUNIERS

- Qu'une campagne de per capita spécial volontaire de \$0.25 par membre par semaine soit décrétée à l'intérieur de tous les syndicats de la CSN, en vue de venir en aide aux syndicats en lutte contre la Loi C-73.
- Que cette collecte se fasse chaque semaine par les délégués de département.
- Que les sommes collectées soient envoyées chaque semaine au coordonnateur de la campagne de souscription assigné conjointement par l'exécutif et par la fédération: Dario Corsi, coordonnateur de la campagne de souscription pour les meuniers, 1001, rue St-Denis, Montréal.
- Que des manifestations soient organisées dans toutes les régions, aux bureaux des députés fédéraux du Québec et auprès des succursales de magasins Steinberg et de la Bière 50 (organisation de boycottage de ces deux entreprises) et que les conseils centraux, avec le soutien technique et politique des fédérations, soient responsables de l'organisation.

GROUPES POLITIQUES

Dans le cadre de l'orientation générale de l'exécutif contenue dans les parties 3 et 4 du document d'orientation **La CSN aujourd'hui**, il nous faut, à la CSN, dénoncer des pratiques et des positions qui affaiblissent le mouvement syndical en provoquant la confusion, la division, la démobilisation et les réactions de droite.

Il faut réaffirmer l'autonomie de la démarche syndicale par rapport à tout parti, mouvement ou groupe politique. Et en conséquence, les membres, militants et officiers des syndicats ne doivent pas utiliser la CSN ni la subordonner aux fins de leur parti, de leur mouvement ou de leur groupe politique.

Le congrès de la CSN rejette toute "chasse aux sorcières" et défend l'unité de la centrale et du mouvement ouvrier, condamne toute tentative de division de la classe ouvrière par les éléments collaborateurs dans les syndicats, dénonce le salissage anti-communiste et anti-ouvrier de la part des médias bourgeois tels "LA PRESSE".

LES SERVICES DE SANTE AU QUEBEC

Attendu que la CSN s'est toujours battue pour l'adoption de mesures favorisant l'accessibilité de la population aux soins de santé et de services sociaux, notamment en vue de l'instauration d'un régime d'assurance-maladie universel, public et gratuit,

Attendu que la CSN n'a cessé depuis 1970 de réclamer l'extension de la couverture des services et soins non-couverts par le régime public actuel (médicaments, soins dentaires, etc...),

Attendu que les politiques préconisées par le mouvement ont reçu un appui capital et décisif de la part de ses membres fortement implantés dans le secteur des affaires sociales,

Attendu que le gouvernement Bourassa, dans le sillage des mesures de contrôle des salaires a sacrifié comme priorité le développement des soins de santé et des services sociaux et leur accessibilité pour mettre en place une série de mesures restrictives budgétaires et autres connue sous le nom de contre-réforme Forget,

Attendu que le vaste dispositif se traduit principalement dans le domaine des affaires sociales par plusieurs mises-à-pied, abolitions de postes, transformation des postes à temps plein en des postes à temps partiel, augmentation des fardeaux de tâches, transfert de soins au secteur privé, gonflement des listes d'attente d'usagers, etc... qui ont comme résultat direct une diminution de la qualité et quantité de soins dispensés à la population,

Attendu que la contre-réforme Forget laisse se perpétuer scandaleusement les principales causes d'abus qui ont leur source dans le statut et la rémunération des professionnels de la santé,

Attendu que le freinage des crédits des affaires sociales se continue sous l'actuel gouverne-

ment alors que des secteurs importants de la population ne sont pas desservis par des services de santé adéquats,

Attendu qu'il n'existe pas au Québec de médecine préventive, de médecine du travail ou médecine industrielle et que de nombreux travailleurs sont à la merci des médecins de compagnies,

Attendu que pour appliquer sa réforme dans les affaires sociales, le gouvernement péquiste utilise de plus en plus la répression contre les travailleurs qui combattent la rentabilisation et qui défendent leurs droits,

Le congrès décide que la centrale relance, avec l'appui des travailleurs du secteur des affaires sociales, la campagne qu'elle a toujours menée pour la démocratisation des soins de santé et des services sociaux.

Que la CSN définisse en conséquence une véritable politique dans ce domaine axée sur les besoins de la population.

Qu'un programme d'action soit mis en marche le plus tôt possible pour corriger la situation actuelle notamment en ce qui a trait à l'application de la contre-réforme Forget sur les travailleurs du secteur des affaires sociales et à ses conséquences pour la population.

Que la CSN dénonce vigoureusement le gouvernement péquiste qui accentue la rentabilisation dans les affaires sociales.

Que la CSN appuie les luttes que mènent les syndicats des affaires sociales contre la rentabilisation et la répression du gouvernement péquiste et exige la levée de toutes les mesures disciplinaires, de toutes les suspensions et la réintégration de tous les congédiés.

FERMETURE DE L'USINE LASALLE COKE

Le congrès de la CSN dénonce l'attitude anti-syndicale, anti-ouvrière, anti-travailleurs et anti-sociale de la compagnie Gaz Métropolitain.

La CSN demande au gouvernement de faire une étude sur les raisons de la fermeture de l'usine Lasalle Coke (250 salariés mis-à-pied), de faire une étude sur la rentabilité de l'usine

et sur la possibilité d'étatisation de l'industrie du Gaz au Québec qui est actuellement un monopole contrôlé par Gaz Métropolitain, Gaz du Québec (filiale de Gaz Métropolitain) et Norcen (multinationale qui contrôle le Gaz Métropolitain à 82% des actions).

PAS ENCORE DE GARDERIE AU CONGRES

Une résolution du congrès de la CSN de juin 1976 voulait qu'aux prochains congrès de la CSN, il y ait une garderie gratuite à la disposition des délégués ayant des problèmes de garde d'enfants. Or, on a constaté en arrivant l'absence complète de garderie. Une déléguée demande

- 1) comment se fait-il qu'il n'y ait pas de garderie au congrès?
- 2) qu'entend faire la CSN au prochain congrès, pour que les délégués ayant des problèmes de garde d'enfants ou des problèmes financiers pour faire garder leurs enfants, ne soient pas pénalisés?

Le secrétaire général souligne que cette décision-là devait également s'appliquer pour les réunions des autres instances de la CSN, soit celles du bureau et du conseil confédéral. Des tentatives ont été faites avec le conseil confédéral. Avec la convocation, on a demandé aux délégués de nous informer s'ils désiraient se prévaloir de cette garderie. Il y a eu échec complet quant à la réponse. Lors de la préparation de ce congrès-ci, faite rapidement, nous n'avons pas eu le temps de faire la même convocation et de l'organiser. C'est une lacune, un non-respect d'une décision en ce qui concerne le congrès, qu'il va falloir respecter à l'autre congrès.

Ceci exigera la collaboration des délégués qui devront informer d'avance l'organisation du congrès de leurs besoins en garderie.

ELECTION DU SECRETAIRE GENERAL

Jean-Guy Morin a été élu en remplacement de Jean Thibeault.

Un grand merci à Jean Thibeault qui, fort heureusement, demeure à la CSN dans une autre fonction.

SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

à l'ordre du jour du prochain congrès

Au prochain congrès de la CSN, une journée de débats sera prévue sur la santé et la sécurité au travail à partir de documents préparés par le service de génie industriel.

BLÂME AUX DÉLÉGUÉS PARTIS AVANT LA FIN

Une motion de blâme a été adoptée envers les congressistes qui ont déserté le congrès.

L'appel nominal des délégués a été fait et le résultat inscrit au procès-verbal, sera expédié à chaque syndicat, avec l'engagement moral d'en effectuer la lecture à chaque assemblée générale des syndicats.

Le texte intégral du procès-verbal vous sera envoyé un peu plus tard.

Lucie Dagenais,
adjoint à l'exécutif

ETATS FINANCIERS

ANNEXE

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Aux membres du comité exécutif
Confédération des Syndicats Nationaux

Nous avons vérifié les états de revenus et dépenses, de déficit et des revenus accumulés de Confédération des Syndicats Nationaux pour l'exercice annuel terminé le 28 février 1977 et le bilan à cette date du Fonds d'Administration Générale et du Fonds de Défense Professionnelle. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

Les revenus ne se prêtent pas à une vérification complète à l'aide de procédés de vérification. En conséquence, la vérification des revenus s'est limitée à une comparaison des enregistrements comptables aux différents rapports émis par les groupements syndicaux, procédés généralement suivis dans la vérification d'organisme de cette nature.

A notre avis, sujet à la remarque précédente concernant la vérification des revenus, ces états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations pour l'exercice annuel terminé le 28 février 1977 et la situation financière du Fonds d'Administration Générale et du Fonds de Défense Professionnelle à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu, Noiseux & Associés

Comptables agréés

Le 10 mai 1977

SOCIÉTÉ NATIONALE
COLLINS BARROW, avec
bureaux à Vancouver,
Calgary, Edmonton,
Winnipeg, Toronto et
Halifax
AFFILIATION
INTERNATIONALE
DOUGLAS FOX KIDSONS
INTERNATIONAL

Associés

J. Emile Maheu, C.A.
Rene Senécal, C.A.
Antonio R. Faggiolo, C.A.
Jacques Franco, C.A.
Gaetan D'Aoust, C.A.
Jean-Claude Lefebvre, C.A.
Denis Bergeron, C.A.
Roméo Grenier, C.A.
Conseils
Adonias Dagenais, C.A.
Rodolphe Maheu, C.A.

Paul Noiseux, C.A.
Guy Amideneau, C.A.
Georges Audet, C.A.
Michel Riccio, C.A.
Regent Water, C.A.
Yvon Boyer, C.A.
Robert Deslauriers, C.A.
Gilles Murray, C.A.

Jean Lussier, C.A.
Aurélien Noël, C.A.

Bernard Robert, C.A.
Marcel Demers, C.A.
André Côté, C.A.
Michelle Hardy, C.A.
Gaetan Veronneau, C.A.
Pierre Desharnais, C.A.
Pierre Laberge, C.A.
Charles Frenette, C.A.

Roger Lyonnais, C.A.
Jean Valiquette, C.A.

Pierre Bédard, L.L.L., C.A.
Guy Landry, C.A.
Gilles Poupart, C.A.
Claude D. Henry, C.A.
Jean-Claude Bérard, C.A.
Yves Robitaille, C.A.
Robert Leclerc, C.A.

Marcel Hurtubise, C.A.
André Rochette, C.A.
Lucien Jarry, C.A.
Marcel Lecourt, C.A.
Gilles Emond, C.A.
Jean-Guy Cloutier, C.A.
Alain Laporte, C.A.

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

ADMINISTRATION GENERALE

ETAT DE REVENU ET DEPENSES

Exercice annuel terminé le 28 février 1977

| | Prévisions 1976-1978 | | Budget | Réel |
|----------------------------------------------------------|----------------------|------------------|------------------|------------------|
| | <u>originales</u> | <u>modifiées</u> | <u>12 mois</u> | <u>12 mois</u> |
| REVENUS | | | | |
| Taxe per capita | \$ 8,265,600 | \$ 7,926,660 | \$ 3,926,160 | \$ 3,934,719 |
| Remise du F D P | 1,180,800 | 1,132,380 | 560,880 | 563,542 |
| Droits d'entrée - 3 premiers mois | 185,000 | 145,000 | 72,500 | 123,018 |
| Frais d'administration - intérêts | 25,000 | 25,000 | 12,500 | 15,446 |
| Intérêts sur comptes | 65,000 | 65,000 | 32,500 | 30,674 |
| Divers | <u>5,000</u> | <u>5,000</u> | <u>2,500</u> | <u>11,024</u> |
| | <u>9,726,400</u> | <u>9,299,040</u> | <u>4,607,040</u> | <u>4,678,423</u> |
| DEPENSES DES SERVICES | | | | |
| Administration et exécutif - annexe 23 | 1,105,435 | 1,094,735 | 556,767 | 546,639 |
| Comptabilité - annexe 24 | 463,680 | 459,460 | 231,930 | 198,685 |
| Organisation - annexe 25 | 1,160,213 | 1,156,513 | 578,257 | 515,080 |
| Services régionaux (Conseils Centraux) - annexe 26 | 2,156,038 | 2,102,638 | 1,096,269 | 1,058,466 |
| Information - annexe 27 | 472,002 | 362,002 | 193,751 | 166,256 |
| Téléphone et télécommu- nications - annexe 28 | 216,820 | 220,920 | 104,900 | 115,311 |
| Génie industriel - annexe 29 | 190,264 | 179,064 | 98,532 | 88,000 |
| Service juridique - annexe 30 | 489,820 | 570,520 | 285,260 | 285,476 |
| Consommation - annexe 31 | 88,727 | 93,527 | 46,564 | 46,867 |
| Recherche et documentation - annexe 32 | 393,243 | 388,243 | 205,771 | 191,594 |
| Education - annexe 33 | 422,402 | 367,702 | 191,801 | 135,554 |
| Action politique - annexe 34 | <u>272,790</u> | <u>230,090</u> | <u>129,895</u> | <u>122,532</u> |
| | <u>7,431,434</u> | <u>7,225,414</u> | <u>3,719,697</u> | <u>3,470,460</u> |

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

ADMINISTRATION GENERALE

ETAT DE REVENU ET DEPENSES

Exercice annuel terminé le 28 février 1977

| | Prévisions 1976-1978 | | Budget | Réel |
|----------------------------------------------------|----------------------|------------------|----------------|----------------|
| | <u>originales</u> | <u>modifiées</u> | <u>12 mois</u> | <u>12 mois</u> |
| DEPENSES & SUBVENTIONS | | | | |
| SERVICES CONNEXES ET SYNDICATS | | | | |
| Syndicat des employés de la CSN | \$ 19,500 | \$ 33,600 | \$ 18,850 | \$ 19,641 |
| Lois sociales - annexe 35 | 59,797 | 53,797 | 26,898 | 26,209 |
| Action-chômage - annexe 35 | 15,920 | 15,920 | 7,960 | 7,551 |
| Comité de soutien travailleurs accidentés | 6,000 | 6,000 | 3,000 | 3,000 |
| C I S O | <u>14,000</u> | <u>14,000</u> | <u>7,000</u> | <u>6,325</u> |
| | 115,217 | 123,317 | 63,708 | 62,726 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| ENTENTES DE SERVICES | | | | |
| Secteur textile-vêtement- chaussure - annexe 36 | 23,269 | 57,169 | 39,535 | 52,583 |
| CSSMM - annexe 37 | (1,078) | (1,078) | (1,078) | (6,104) |
| Chibougamau - Chapais - annexe 37 | 24,635 | 19,335 | 9,668 | 7,514 |
| Lebel sur Quevillon - annexe 38 | 25,265 | 29,265 | 14,632 | 14,906 |
| Syndicats à l'extérieur du Québec - annexe 38 | <u>45,417</u> | <u>55,217</u> | <u>27,609</u> | <u>22,223</u> |
| | 117,508 | 159,908 | 90,366 | 91,122 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> | <hr/> |

ETAT DE REVENU ET DEPENSES

Exercice annuel terminé le 28 février 1977

| | Prévisions 1976-1978 | | Budget | Réel |
|--------------------------------------------------------------------|----------------------|------------------|------------------|------------------|
| | <u>originales</u> | <u>modifiées</u> | <u>12 mois</u> | <u>12 mois</u> |
| DEPENSES - AUTRES | | | | |
| Bénéfices marginaux non répartis | \$ 8,490 | \$ 8,490 | \$ 4,245 | \$ (1,868) |
| Rentes aux pensionnés | 80,000 | 80,000 | 40,000 | 36,661 |
| Réunions - annexe 39 | 470,000 | 538,900 | 288,900 | 260,859 |
| Délégations et représentations | 3,000 | 3,000 | 1,500 | 723 |
| Affiliation Confédération mondiale du travail | 125,000 | 125,000 | 62,500 | 62,500 |
| Affiliation - autres | 20,000 | 20,000 | 10,000 | 5,500 |
| Souscriptions et dons | 10,000 | 10,000 | 5,000 | 1,605 |
| Fêtes du 1er mai | 20,000 | 20,000 | 10,000 | 10,376 |
| Fête internationale de la femme | 4,000 | 4,000 | 2,000 | 253 |
| Péréquation | 197,000 | 189,000 | 94,500 | 93,922 |
| Remise de per capita FNSBB | 71,400 | 64,400 | 32,200 | 29,699 |
| Publications | 20,000 | 20,000 | 10,000 | 7,538 |
| Vérification des livres | 30,000 | 30,000 | 15,000 | 16,500 |
| Intérêts sur emprunts | 70,000 | 70,000 | 35,000 | 27,476 |
| Frais bancaires | 4,000 | 4,000 | 2,000 | 1,639 |
| Loyers non répartis - annexe 40 | 199,425 | 316,125 | 167,995 | 148,532 |
| Service des impressions - Montréal - annexe 41 | 5,000 | - | 6,000 | 18,329 |
| Service des impressions - Québec - annexe 42 | - | 38,000 | 19,000 | 19,594 |
| Amortissement du mobilier | 35,000 | 35,000 | 17,500 | 18,938 |
| Amortissement, améliorations locatives | 84,000 | 89,500 | 44,750 | 44,774 |
| Assurances diverses | 20,000 | 20,000 | 10,000 | 8,103 |
| Dépenses imprévues | 30,000 | 15,000 | 7,500 | 2,693 |
| Renouvellement de la convention collective | 350,000 | 350,000 | 150,000 | 150,000 |
| Créances douteuses | - | - | - | 81,860 |
| | <u>1,856,315</u> | <u>2,050,415</u> | <u>1,035,590</u> | <u>1,046,206</u> |
| | <u>9,520,474</u> | <u>9,559,054</u> | <u>4,909,361</u> | <u>4,670,514</u> |
| EXCEDENT DES REVENUS SUR LES DEPENSES AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES | \$ 205,926 | \$ (260,014) | \$ (302,321) | 7,909 |
| Postes extraordinaires (note 14) | | | | <u>(7,073)</u> |
| EXCEDENT DES REVENUS SUR LES DEPENSES | | | | \$ 836 |
| DEFICIT AU DEBUT | | | | \$ 311,795 |
| Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice | | | | <u>836</u> |
| DEFICIT A LA FIN | | | | \$ 310,959 |

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

ADMINISTRATION GENERALE

B I L A N

28 février 1977

| | ACTIF | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| | <u>1977</u> | <u>1976</u> |
| COURT TERME | | |
| Encaisse (note 1) | \$ 359,501 | \$ 475,713 |
| Débiteurs (note 2) | 425,185 | 519,112 |
| Taxe per capita à recevoir - estimée (note 3) | 720,997 | 620,393 |
| Arrérages de taxe per capita à recevoir - estimé des versements à court terme (note 4) | 46,448 | 38,773 |
| Frais à courir (note 5) | <u>157,372</u> | <u>105,059</u> |
| | <u>1,709,503</u> | <u>1,759,050</u> |
| | | |
| PLACEMENTS - au coût (note 6) | <u>21,163</u> | <u>21,183</u> |
| | | |
| ARRERAGES DE TAXE PER CAPITA A RECEVOIR (note 4) | <u>27,952</u> | <u>83,679</u> |
| | | |
| PRETS (note 7) | <u>71,688</u> | <u>71,353</u> |
| | | |
| IMMOBILISATIONS (note 8) | <u>1,265,867</u> | <u>390,433</u> |
| | | |
| AUTRES POSTES | | |
| Dépôt sur achat d'immeuble (note 9) | 1,060,812 | 1,060,812 |
| Frais différés | <u>3,243</u> | <u>12,975</u> |
| | <u>1,064,055</u> | <u>1,073,787</u> |
| | <u>\$ 4,160,228</u> | <u>\$ 3,399,485</u> |

AU NOM DU COMITE EXECUTIF

Norman L. Koenig Président
Joseph W. Beauharnois Trésorier

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

ADMINISTRATION GENERALE

B I L A N

28 février 1977

| | PASSIF | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| | <u>1977</u> | <u>1976</u> |
| COURT TERME | | |
| Créditeurs et frais courus (note 10) | \$ 878,325 | \$ 691,104 |
| Revenus reportés | 46,548 | - |
| Dû à "Les Immeubles 1001 St-Denis Inc." | 246,909 | 224,349 |
| Versements sur la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 11) | <u>170,949</u> | <u>191,189</u> |
| | 1,342,731 | 1,106,642 |
| | | |
| DU AU FONDS DE DEFENSE PROFESSIONNELLE (note 12) | 2,133,648 | 2,359,233 |
| | | |
| DETTE A LONG TERME (note 11) | 994,808 | 245,405 |
| | | |
| DEFICIT | (310,959) | (311,795) |
| | <u> </u> | <u> </u> |
| | \$ 4,160,228 | \$ 3,399,485 |
| | <u> </u> | <u> </u> |

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

FONDS DE DEFENSE PROFESSIONNELLE

ETAT DE REVENUS ET DEPENSES

Exercice annuel terminé le 28 février 1977

REVENUS

| | |
|-------------------------------|------------------|
| Taxe per capita | \$ 9,740,634 |
| Souscriptions volontaires | 1,078 |
| Journées de grève travaillées | 22,666 |
| Intérêts | <u>31,994</u> |
| | <u>9,796,372</u> |

DEPENSES

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Secours de grèves - annexes 72 à 77 | 5,901,815 |
| Personnel affecté aux grèves (incluant transfert de \$0.30 à l'administration) | 1,047,579 |
| Dépenses relatives aux grèves - annexes 72 à 77 | 326,587 |
| Frais légaux - annexes 72 à 77 | 243,139 |
| Secours de congédiements | 31,899 |
| Dépenses causes de congédiements | 5,823 |
| Frais de publicité préventive - annexes 72 à 77 | 475,339 |
| Salaires et dépenses - Service de vérification - annexe 71 | 88,582 |
| Salaires et dépenses - Service des grèves - annexe 71 | 156,516 |
| Frais bancaires | 4,335 |
| Assistances spéciales - Secteur public et parapublic | 60,424 |
| Traitements des données | 18,557 |
| Intérêts sur emprunts | 98,442 |
| Honoraires sur emprunts | 1,600 |
| Remise - FNSBB | 29,024 |
| Dépenses diverses | 626 |
| Créances douteuses | 50,893 |
| Salaires - Formation de militants | <u>6,295</u> |
| | <u>8,547,475</u> |

REVENU D'OPERATION AVANT POSTES EXTRAORDINAIRES 1,248,897

POSTES EXTRAORDINAIRES (note 9) 128,229

EXCEDENT DES REVENUS SUR LES DEPENSES \$ 1,377,126

REVENUS ACCUMULES AU DEBUT \$ 3,255,317

Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice 1,377,126

REVENUS ACCUMULES A LA FIN \$ 4,632,443

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX
Les Immeubles 1001 St-Denis Inc.

ETAT DE REVENUS ET DEPENSES

Exercice annuel terminé le 28 février 1977

REVENUS \$ 123,658

DEPENSES

| | |
|-----------------------------------------|----------------|
| Salaires | 113,737 |
| Fonds de pension | 294 |
| Assurance-groupe | 4,268 |
| Régime des Rentes du Québec | 1,454 |
| Assurance-chômage | 1,783 |
| Taxes | 91,313 |
| Intérêt sur emprunt | 48,661 |
| Chauffage | 11,398 |
| Electricité | 16,420 |
| Entretien et réparations | 42,099 |
| Téléphone | 1,775 |
| Assurances | 5,409 |
| Dépenses diverses | 670 |
| Honoraires professionnels | 7,079 |
| Coût de location de salles | 18,000 |
| Amortissement - immeuble | 49,228 |
| Amortissement - équipement et outillage | 145 |
| | <u>413,733</u> |

Excédent des dépenses sur les revenus
représentant le loyer assumé par la
Confédération des Syndicats Nationaux \$ 290,075

LOYER DISTRIBUE AUX SERVICES \$ 132,128

LOYER NON DISTRIBUE AUX SERVICES - annexe 40 157,947

\$ 290,075

Sujet aux commentaires des experts-comptables datés du 10 mai 1977

CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX
 Les Immeubles 1001 St-Denis Inc.

B I L A N

28 février 1977

| | ACTIF | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| | <u>1977</u> | <u>1976</u> |
| COURT TERME | | |
| Compte à recevoir - Confédération des Syndicats Nationaux - Administration Générale | \$ 246,909 | \$ 224,349 |
| IMMOBILISATIONS (note 1) | <u>1,507,854</u> | <u>1,557,227</u> |
| | <u>\$ 1,754,763</u> | <u>\$ 1,781,576</u> |

| | PASSIF | |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| COURT TERME | | |
| Versements sur la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 3) | \$ 28,654 | \$ 26,813 |
| DEPOT SUR VENTE D'IMMEUBLE (note 2) | 1,060,812 | 1,060,812 |
| DETTE A LONG TERME (note 3) | 665,284 | 693,938 |
| AVOIR DES ACTIONNAIRES | | |
| Capital-actions (note 4) | <u>13</u> | <u>13</u> |
| | <u>\$ 1,754,763</u> | <u>\$ 1,781,576</u> |

Sujet aux commentaires des experts-comptables datés du 10 mai 1977

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

ANNEXE

Le comité s'est réuni le samedi 14 mai 1977, au 1001 St-Denis, Montréal.

PRESENCES: Dario Corsi, Jacques Thibault et Pierre Marin
Léopold Beaulieu, Gilles Beaulieu et Jean-Marie Roy.

ACTIVITES DU COMITE DE SURVEILLANCE POUR L'EXERCICE 1976-1977

Le comité a présenté un rapport aux Conseils Confédéraux des:

- 17, 18, 19 et 20 novembre 1976
- 17, 18 et 19 février 1977

REMARQUES GENERALES

Tout au long de l'exercice de leur mandat, les membres du comité ont pu apprécier la collaboration effective du trésorier, du contrôleur ainsi que du directeur de la comptabilité.

Les délais exceptionnellement courts imposés par la proximité du congrès spécial ont conduit le comité à limiter son travail à l'examen des procès-verbaux du comité exécutif, du bureau confédéral et du conseil confédéral, ainsi qu'à l'analyse des états financiers.

Suite à ce travail, le comité soumet les remarques, commentaires et recommandations qui suivent:

FONDS D'ADMINISTRATION GENERALE

1. Rapport des vérificateurs Maheu, Noiseux et ass. (page 9)

a) Etats certifiés

Le comité tient à souligner que les vérificateurs considèrent que les états financiers représentent "fidèlement" la situation financière de la CSN au 28 février 1977 et qu'ils constituent donc, à ce titre, une base précise au débat sur les finances.

b) Vérification des revenus

Cette restriction des vérificateurs est due à la nature des revenus de la CSN qui proviennent de cotisations d'organismes affiliés plutôt que de contrats de services.

2. Débiteurs (comptes à recevoir) (page 46)

| | Au 28 février 1976 | Au 28 février 1977 |
|-------------------|---------------------|---------------------|
| Fédérations | \$717,386.00 | \$709,074.00 |
| Conseils Centraux | 8,267.00 | 25,748.00 |
| Syndicats | 23,398.00 | 25,748.00 |
| Autres | 162,429.00 | 99,649.00 |
| | <u>\$911,480.00</u> | <u>\$860,219.00</u> |

Le comité remarque une nette amélioration au poste "autres comptes à recevoir" qui avait été l'objet d'une recommandation du comité de surveillance au 47e congrès de la CSN.

3. Taxe per capita à recevoir (arrérages) (page 48)

| Date | Nombre de syndicats | Total des arrérages | Estimé à recevoir à court terme |
|----------|---------------------|---------------------|---------------------------------|
| 28/02/76 | 60 | \$302,675.00 | \$ 82,496.00 |
| 28/02/77 | 85 | 487,022.00 | 158,951.00 |

Cette augmentation des arrérages s'explique, entre autres, par les difficultés rencontrées par les syndicats pour calculer leurs cotisations, notamment le .6% sur la rétroactivité, et reflète en partie l'excellent travail de l'équipe des vérificateurs de la CSN qui joue un rôle essentiel de formation dans les syndicats locaux.

4. Etat des revenus et dépenses (page 10)

a) Revenus

Les revenus de taxe per capita, légèrement supérieurs aux prévisions budgétaires modifiées confirment la tendance évoquée par le contrôleur de la CSN dans son rapport au Conseil Confédéral de novembre 1976.

L'augmentation de \$50,000.00 au poste "Droits d'entrée 3 premiers mois" est principalement due au syndicat de Celanese.

b) Dépenses

PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES (page 16)

Suite aux explications fournies par le trésorier et le contrôleur, nous sommes d'avis que le maintien de ce poste est essentiel à la représentation fidèle de la situation financière de la CSN.

SERVICE DE LA COMPTABILITE (page 24)

L'écart favorable de \$21,000.00 au poste "Salaires et vacances" est principalement dû au départ de Conrad Parent, prêté à la FNSBB, depuis le 29 novembre 1976, ainsi que sa période d'invalidité.

Toutefois, le comité est d'avis que le travail réalisé par le Service de Vérification est vital pour la CSN et recommande au comité exécutif que le poste actuellement vacant soit comblé au plus vite par un sala-

rié temporaire jusqu'au retour du titulaire.

SECTEUR TEXTILE-VETEMENTS-CHAUSSURE

(page 36)

Le comité a noté un écart défavorable de \$20,000.00 de revenus per-capita (par rapport au budget) due principalement à la grève de Celanese, le versement des per capita ayant commencé, ce déficit devrait s'équilibrer d'ici la fin de l'exercice.

5. Adoption des états financiers

Le comité recommande l'adoption des états financiers du fonds d'administration générale tels que présentés au congrès.

FONDS DE DEFENSE PROFESSIONNELLE

1. Arrérages de taxe per capita à recevoir

L'augmentation considérable notée à ce poste représente les ententes conclues entre le service de vérification et les syndicats affiliés.

2. Prestations

La moyenne de 3,215 grévistes secourus au cours de l'exercice ne représente pas la réalité des secours versés. Suite à des explications fournies par le directeur de la comptabilité, une quantité relativement importante de chèques sont retournés par les directeurs de grève.

Le comité est d'avis que ces montants, que nous n'avons pu vérifier faute de temps, devraient être comptabilisés explicitement, de façon à refléter la situation réelle des secours versés.

Le comité est aussi d'avis que les directeurs de grèves devraient mettre plus de diligence à retourner ces chèques.

3. Adoption des états financiers

Le comité recommande l'adoption des états financiers du FDP, tels que présentés au présent congrès.

LES IMMEUBLES 1001 ST-DENIS INC.

1. Adoption des états financiers

Suite aux explications fournies par le trésorier sur le litige sur la propriété d'une part, et sur l'état des études de rentabilité en cours, le comité recommande l'adoption des états financiers au 28 février 1977, tels que présentés au présent congrès.

Fraternellement,
Le Comité de Surveillance
Dario Corsi
Jacques Thibault
Pierre Marin



CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX
1001, St-Denis, Montréal H2X 3J1



Canada
Post
Postage paid

Postes
Canada
Port payé

**Third Troisième
class classe
Montréal
B-889**